

Question écrite du Groupe Ecologiste

Actualité du projet urbain de la Jallère

Lors du conseil municipal du 26 octobre 2015, notre groupe a voté contre une délibération relative au projet urbain de La Jallère, situé au nord de Bordeaux (quartier Bordeaux maritime), qui abrite les dernières zones humides de notre territoire.

Comme nous vous l'avions indiqué alors, les zones humides remplissent de nombreuses fonctions fort utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines : des fonctions hydrologiques comme la régulation naturelle des inondations des cours d'eau (nous sommes ici en zone inondable), des fonctions épuratrices, les zones humides étant les « filtres naturels » des bassins versants (pollués aux métaux lourds) qui permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau, des fonctions écologiques, les conditions hydrologiques et chimiques permettant un développement extraordinaire de la vie : en France, 50% des oiseaux et un tiers des espèces végétales dépendent des zones humides.

A cette occasion, vous nous aviez répondu, Mr le Maire :

«Ce territoire est extrêmement sensible. Avant d'envisager toute urbanisation il faut donc des études complémentaires très poussées. Et pour éviter que ça ne parte dans tous les sens nous vous proposons donc ce périmètre de sursis à statuer qui nous permettra de développer ces études et de voir ensuite, évidemment on reviendra devant vous, ce qu'il faut faire ou ne pas faire.»

Cela fait maintenant plus de 2 ans que des études sont menées, et nous n'avons reçu aucune information sur le devenir de ce secteur écologique sensible et rare.

Or, nous apprenons dans un document de la mairie diffusé récemment, intitulé : « Prospective et sécurisation de l'accueil scolaire à Bordeaux 2017-2030 », que la ville de Bordeaux envisage la création d'un groupe scolaire de 12 classes sur la zone d'aménagement de La Jallère en 2022.

Le projet immobilier semble donc bien avancé.

Nous souhaiterions en avoir connaissance de manière précise, afin de connaître le sort que vous entendez réserver à notre unique réserve de zones humides, convaincus que la compétition entre les territoires mais également le bien-être des habitants se fondent aussi sur les richesses naturelles et écologiques qu'ils auront su préserver.

M. le MAIRE

Nous terminons par la question du Groupe Écologiste sur le projet urbain de la Jallère. Qui est-ce qui s'exprime là-dessus ? C'est Monsieur HURMIC ? Madame JAMET ?

M. HURMIC

Je la lis en vitesse. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, lors du Conseil municipal du 26 octobre...

M. le MAIRE

Un peu d'attention s'il vous plaît.

M. HURMIC

Oui, c'est important. Merci. Lors du Conseil municipal du 26 octobre 2015, notre Groupe a voté contre une délibération relative au projet urbain de la Jallère, situé au Nord de Bordeaux, quartier Bordeaux maritime, qui abrite les dernières zones humides de notre territoire. Comme nous vous l'avions indiqué alors, les zones humides remplissent de nombreuses fonctions fortes utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines :

- des fonctions hydrologiques, comme la régulation naturelle des inondations des cours d'eau et nous sommes ici en zones inondables,
- des fonctions épuratrices, les zones humides étant des filtres naturels des bassins versants pollués aux métaux lourds qui permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau,
- et enfin des fonctions écologiques, les conditions hydrologiques et chimiques permettant un développement extraordinaire de la vie.

Il faut savoir qu'en France, 50 % des oiseaux et un tiers des espèces végétales dépendent des zones humides.

À cette équation, vous nous aviez répondu, Monsieur le Maire, « *Ce territoire est extrêmement sensible. Avant d'envisager toute urbanisation, il faut donc des études complémentaires très poussées. Et pour éviter que ça parte dans tous les sens, nous vous proposons ce périmètre de sursis à statuer qui nous permettra de développer ces études et de voir ensuite. Évidemment, on reviendra devant vous sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire* ». Fin de citation.

Cela fait maintenant plus de 2 ans que des études sont menées et nous n'avons reçu aucune information sur le devenir de ce secteur écologique sensible et rare. Or nous apprenons dans un document de la Mairie diffusé récemment intitulé « *Prospective et sécurisation de l'accueil scolaire à Bordeaux 2017-2030* » que la Ville de Bordeaux envisage la création d'un groupe scolaire de 12 classes sur la zone d'aménagement de la Jallère en 2022.

Le projet immobilier semble donc bien avancé. Nous souhaiterions en avoir connaissance de manière précise afin de connaître le sort que vous entendez réserver à notre unique réserve de zones humides, convaincus que la compétition entre les territoires, mais également le bien-être des habitants, se fondent aussi sur les richesses naturelles et écologiques qu'ils auront su préserver. Merci.

M. le MAIRE

Merci. Madame TOUTON, vous voulez répondre, s'il vous plaît ?

MME TOUTON

Oui, merci. À la suite, effectivement, des études urbaines qui ont été menées en 2015, Bordeaux Métropole a lancé, dès l'été 2016, 4 études environnementales. Ces études environnementales conditionnent le projet urbain de la Jallère, études d'impact valant dossier Loi sur l'eau, dossier de saisine du Conseil national de protection de la nature et une étude incidence Natura 2000.

Ces études environnementales auraient dû être terminées pour s'achever à peu près à l'automne 2017, mais elles ont pris quelques mois de retard dus notamment à des modifications législatives. Par exemple, la réforme de l'autorité environnementale qui n'est pas encore stabilisée. L'évolution du contenu des études d'impact, l'évolution du Code de l'environnement et l'entrée en vigueur, en mars 2017, d'une procédure d'autorisation environnementale unique et, enfin, l'évolution des critères définissant les zones humides. Du fait de ces nombreuses évolutions législatives, les premières études ne seront achevées que fin avril 2018 pour aboutir à un dépôt de dossier d'autorisation auprès des services de l'État en suivant.

À ce stade des études, ce que nous pouvons seulement affirmer, c'est que le périmètre des zones humides a été stabilisé à l'été 2017 et il s'agit de 13 ha de zones humides sur les 90 de l'ensemble de la zone.

En ce qui concerne la stratégie d'aménagement, le travail d'élaboration du projet en cours a permis de préciser le projet écologique et paysager du site, et surtout qu'aucun mètre carré de zone humide existante ne sera touché par le projet, comme vous vous y étiez engagé, Monsieur le Maire. Le plan guide de la zone est en cours de préparation et de réflexion. Il n'est pas finalisé, mais il a effectivement pour ambition et objectif de créer un quartier aux valeurs paysagères et environnementales respectées et amplifiées. Les emplois devront aussi y être confortés puisque près de 58 % des surfaces constructibles devront être dédiées à l'activité économique.

Quant au document de prospective scolaire 2017-2030 auquel vous avez fait référence, c'est sur les bases des hypothèses de travail du plan guide de la Jallère, non stabilisées et non validées à ce jour que s'inscrit la prospective de la création des groupes scolaires qui a pour objet d'anticiper les projets d'aménagement. En l'état, le plan guide de la zone n'en est qu'à une étape de travail qui doit être poursuivie et il en va de même pour les principes de prospective de la création des groupes scolaires ou tout équipement public.

Nous prévoyons, lorsque le socle environnemental sera connu, c'est-à-dire nous l'espérons fin avril 2018, de débattre de nouveau de ce projet et de sa capacité à répondre de manière satisfaisante aux enjeux environnementaux et d'aménagement de ce grand territoire.

M. le MAIRE

Très bien. Je confirme l'engagement de présenter à ce Conseil au mois de mai, si les études sont effectivement terminées au mois d'avril, le résultat de ces consultations et de ces différentes études et les adaptations du plan guide qui viennent d'être indiquées avec les principes fixés, c'est-à-dire pas de remise en cause d'un seul mètre carré de zones humides, un bon tiers des surfaces, si j'ai bien vu, dédiées à la nature, l'essentiel des surfaces constructibles dédiées à des activités et puis le reste en logements ou en locaux scolaires.

Enfin, nous présenterons, je le répète, tout ceci ajusté avant l'été pour l'information du Conseil. Voilà.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 18 heures 35